

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
6 janvier 2003
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-septième session
Points 36 et 160 de l'ordre du jour

Conseil de sécurité
Cinquante-huitième année

La situation au Moyen-Orient

Mesures visant à éliminer le terrorisme international

**Lettre datée du 6 janvier 2003, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je tiens à appeler votre attention sur l'acte barbare que les terroristes palestiniens viennent de commettre contre les citoyens d'Israël.

Hier, vers 18 h 30 (heure locale), deux Palestiniens agissant en coordination se sont fait exploser avec leur charge dans un quartier animé du centre de Tel-Aviv, commettant l'un des attentats terroristes les plus meurtriers de la campagne terroriste menée par les Palestiniens depuis septembre 2000. Les deux énormes explosions ont eu lieu à quelques mètres de distance et à quelques secondes d'intervalle l'une de l'autre, dévastant une station d'autobus bondée et une rue piétonne, transformant une scène urbaine ordinaire en une vision cauchemardesque de chaos et de carnage. Bourrés de clous, de boulons et de billes d'acier pour causer le maximum de souffrances et de blessures chez les victimes, les puissants explosifs ont détruit la façade d'un immeuble, fait voler en éclats les murs et les vitres de nombreux magasins et résidences du quartier et propulsé dans les airs des éclats de verre et d'obus, et même des corps. À ce jour, d'après les informations dont on dispose, 23 civils sont morts et plus d'une centaine ont été blessés. Parmi les tués figurent des personnes de nationalités autres qu'israélienne, notamment ghanéenne, roumaine et bulgare. Plusieurs corps n'ont toujours pas été identifiés.

Les attentats de Tel-Aviv surviennent deux jours après la découverte, par des soldats israéliens, du corps brûlé de Massoud Alon, âgé de 73 ans, dont la famille avait signalé la disparition quelques heures auparavant. Le corps d'Alon, qui semblait avoir été battu avant d'être brûlé, a été découvert après que les Brigades d'Al-Aqsa, la branche terroriste du mouvement Fatah du Président Arafat lui-même, ont déclaré qu'elles avaient tué un civil israélien.

Après les attentats de Tel-Aviv, plusieurs organisations terroristes palestiniennes se sont précipitées pour en revendiquer avant les autres la responsabilité – notamment le Jihad islamique, le Hamas et les Brigades d'Al-Aqsa.



Les Brigades d'Al-Aqsa ont publié une déclaration sur leur site Internet, donnant l'identité des auteurs des attentats-suicide, chantant les louanges de la guerre sainte et promettant d'autres opérations-suicide. Les attentats y sont décrits dans les termes suivants: « Le premier a fait exploser son corps pur dans la rue pleine de gens et, immédiatement après, le second s'est fait exploser dans une rue adjacente. Ces attentats-suicide ont fait un grand nombre de morts et d'autres victimes et frappé au coeur l'occupation sioniste de notre terre. » Un reporter d'Al Jazira, station de télévision diffusant par satellite, qui avait transmis à sa station la déclaration par laquelle les Brigades d'Al-Aqsa revendiquaient la responsabilité des attentats, a été arrêté par la police palestinienne et accusé d'agir contre les intérêts du peuple palestinien.

Israël tient l'Autorité palestinienne pleinement responsable de ces atrocités perpétrées par des forces loyales à son président, Yasser Arafat. Non seulement l'Autorité palestinienne ne s'est pas acquittée de la responsabilité qui lui incombe, en vertu du droit international et des résolutions du Conseil de sécurité, de combattre le terrorisme, d'arrêter les terroristes connus et de faire cesser tous les actes de violence, de terrorisme et toute incitation à la violence, mais elle a aussi activement appuyé et encouragé ces attaques par l'intermédiaire de ses médias officiels et de ses établissements d'enseignement et par l'appui financier et logistique qu'elle a fourni à des terroristes connus.

Comme pour confirmer le refus abject des dirigeants palestiniens de prendre les mesures voulues pour s'acquitter de l'obligation qui lui incombe de lutter contre le terrorisme, Farouk Kaddoumi, chef du département politique de l'Organisation de libération de la Palestine a déclaré, dans une entrevue accordée à l'hebdomadaire *Kul al-Arab* basé à Nazareth, que les dirigeants palestiniens ne feraient rien pour mettre un terme aux attaques terroristes. « La résistance palestinienne est un projet légitime et, aussi longtemps que durera l'occupation, la lutte sera poursuivie », a-t-il déclaré. En ce qui concerne les groupes terroristes tels que le Hamas, M. Kaddoumi a déclaré: « Nous n'avons jamais été différents du Hamas. Le Hamas est un mouvement national. Sur le plan stratégique, il n'y a pas de différence entre nous. »

L'héritage terroriste des dirigeants palestiniens est pleinement rétabli s'ils se considèrent comme indifférenciés de groupes terroristes tels que le Hamas, qui sont résolus à détruire l'État d'Israël. Alors que les dirigeants palestiniens continuent d'essayer de manipuler l'opinion publique internationale en condamnant les attaques en question dont ses propres forces sont responsables, sa longue histoire de détournements d'avions, de prises d'otages et d'autres actes méprisables de terrorisme ne laisse aucun doute quant aux véritables sentiments des dirigeants palestiniens concernant la légalité et la moralité des attaques menées contre des civils innocents. Des dirigeants qui incitent leur peuple à commettre des actes de terrorisme-suicide et qui en proclament les auteurs des martyrs plutôt que de les considérer comme des meurtriers sont des dirigeants qui ont fatalement compromis leur légitimité.

Dans ces conditions, Israël n'a d'autre choix que de prendre les mesures de défense qui s'imposent pour protéger ses citoyens. La poursuite de la campagne de terrorisme menée par les Palestiniens ne servira qu'à prolonger l'agonie des deux peuples et rendre d'autant plus difficile à parcourir le chemin de la paix et de la réconciliation. Les efforts que déploient des membres responsables de la communauté internationale pour réunir les parties sont condamnés à l'échec tant que

le droit fondamental des Israéliens à la vie est aussi affreusement et aussi systématiquement violé. Faire des concessions à un régime qui appuie et encourage de telles violations est le moyen le plus sûr de perpétuer la violence et le terrorisme. C'est seulement une fois que ces attaques seront rejetées sans équivoque, tant dans les déclarations que dans les faits, que nous pourrons passer aux négociations, qui constituent le seul moyen de parvenir à une paix véritable et durable entre les peuples israélien et palestinien.

La présente lettre fait suite aux nombreuses autres lettres dans lesquelles nous avons exposé dans le détail la campagne de terrorisme menée par les Palestiniens depuis septembre 2000.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale, au titre des points 36 et 160 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

(Signé) Arye Mekel
